



# ÉCOLE SAINTE JEANNE-ÉLISABETH

49 avenue Duquesne  
75007 PARIS

## REGLEMENT INTERIEUR / FAMILLES

Les dispositions de ce règlement sont destinées à favoriser un climat de travail et des conditions qui permettent à chacun de faire l'apprentissage d'une vie en société avec ses contraintes et ses richesses.

Ce règlement doit être compris comme une déclaration des droits et des devoirs des personnes formant la communauté scolaire.

Nous attendons des familles une adhésion active à notre projet éducatif, une cohérence entre nos exigences et celles vécues à la maison, une confiance donnée à toute l'équipe éducative et un dialogue constructif. **L'inscription d'un élève et son maintien au sein de l'établissement sont conditionnés par l'acceptation et le respect de ce règlement.**

### 1. Horaires

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Matin :
  - Entrée des élèves entre 08h20 et 08h30
- Midi :
  - Le portail ouvre à 11h30 pour laisser sortir les élèves externes
  - Entre 13h00 et 13h10, le petit portail est ouvert pour les élèves externes.
- Soir :
  - Cycle 1 : entre 16h20 et 16h30
  - Cycles 2 et 3 : entre 16h30 et 16h40

### 2. Entrées et sorties

Les parents auront à cœur de veiller scrupuleusement à ce que **les enfants arrivent à l'heure** afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des activités.

**Sauf cas exceptionnel, les enfants ne seront plus admis dans les classes après 8h30 et 13h10.**

Le matin, les élèves entrent dans le calme par le grand portail puis rejoignent leur classe. Les parents ne rentrent pas dans la cour. Seuls les parents d'élèves de PS sont autorisés à accompagner leur enfant jusque dans la classe.

Les enfants sont récupérés par un des parents ou par toute personne nommément désignée par eux, par écrit, et présentée à l'enseignant.

Pour les enfants qui restent à la garderie et à l'étude, les parents veilleront à respecter scrupuleusement l'horaire de sortie, soit **18h00 précises**, (à partir de 17h50 pour les élèves de la garderie) pour venir chercher leurs enfants. Aucun retard ne sera toléré afin de respecter le personnel de l'école et la sécurité de tous.

Sauf autorisation spéciale, les élèves ne doivent circuler dans les couloirs qu'aux heures de récréations ou des changements de cours et ne pourront rester seuls dans une salle de classe.

### 3. Absences

- **Toute absence** sera signalée par téléphone au secrétariat dès le premier jour 01-47-34-97-94 et sera notifiée par écrit au retour de l'enfant en classe sur le cahier de liaison daté et signé.
- **En cas de maladie contagieuse**, un certificat médical sera exigé lors de la réintégration de l'élève.
- Un certificat médical est demandé pour une absence de plus de 3 jours.
- Hors prises en charge régulière, **les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école en dehors des heures normales**. Pour les rendez-vous médicaux ponctuels, nous vous demandons de déposer ou venir chercher vos enfants sur le temps du déjeuner avant ou après la cantine.
- Toute absence prévisible doit être signalée.

***Le non-respect du temps scolaire est systématiquement signalé à l'Académie de Paris.***

### 4. Santé

Aucun médicament ne peut être administré à l'école à l'exception des médicaments prescrits dans le cadre des PAI.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux. Toute apparition de poux devra être immédiatement signalée et donner lieu à un traitement par la famille. Les enfants qui n'auront visiblement pas fait l'objet d'un traitement ne se verront plus acceptés temporairement à l'école.

### 5. Tenue

Les élèves portent un tablier d'écolier fermé bleu marine de la Petite section au CM2.

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.**

Une tenue appropriée est exigée :

- jupes, robes et shorts ne sont pas trop courts,
- pas de débardeur à fines bretelles,
- les vêtements troués et déchirés sont recommandés.

Les cheveux doivent être attachés. Il est interdit d'avoir en classe des bijoux et objets de valeur. L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

### 6. Le comportement

Les élèves s'efforceront de faire régner une atmosphère de camaraderie, de politesse propice aux activités proposées.

Ils doivent laisser des locaux propres, respecter le matériel et le laisser en bon état. Les jeux et jouets personnels restent à la maison. Les bonbons et autres sucreries sont interdits.

Un manquement au règlement peut entraîner une **sanction**.

## 7. Climat scolaire

L'équipe pédagogique s'engage à effectuer des actions de prévention de l'intimidation scolaire. Le protocole harcèlement, inspiré de la méthode de la préoccupation partagée, peut être mis en œuvre pour toute situation d'intimidation quand elle est portée à la connaissance de l'école par un enfant, un membre de l'équipe ou un parent. Dans ce cadre, tout élève peut être amené à collaborer avec l'équipe ressource dédiée pour aider à trouver une solution.

Pour nous aider à maintenir un climat serein, **en cas de conflit entre élèves à l'école, nous vous demandons de prendre contact directement auprès des enseignants ou de la direction** et non auprès des parents d'élèves concernés.

## 8. Travail et évaluations

Les parents sont invités à contrôler quotidiennement le cahier de texte ou l'agenda, ainsi que le cahier de liaison. Les parents reçoivent un livret deux fois dans l'année reprenant les notes, les compétences travaillées et les appréciations. Conservez-les précieusement, ils sont indispensables pour les inscriptions en 6ème.

**Aucun duplicata ne sera fourni.**

Une réunion collective à la rentrée permet aux familles de prendre contact avec les enseignants. Les enseignants se tiennent à la disposition des familles pour un éventuel rendez-vous via le carnet de liaison.

Le cahier de liaison fait le lien entre l'école et la famille.

## 9. Demi-pension

Les familles doivent savoir que **l'admission à la demi-pension n'est pas un droit, mais un service rendu** ; aucune indulgence ne sera en conséquence accordée aux élèves qui, par leur comportement, nuiraient au calme et au bon déroulement des repas. Pendant les récréations consécutives aux repas, aucun enfant ne pourra rester seul dans les locaux.

L'informatisation de la gestion exige l'assiduité aux repas choisis. Plusieurs formules sont proposées pour l'inscription à la cantine. Elles sont fixées à la rentrée **et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année**. Votre enfant peut être :

- ½ pensionnaire 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- ½ pensionnaire 3 jours : 3 repas par semaine
- ½ pensionnaire 2 jours : 2 repas par semaine
- ½ pensionnaire 1 jour : 1 repas par semaine
- Externe : 0 repas ou repas occasionnel.

Que votre enfant soit externe ou inscrit à jours fixes pour 1,2,3 repas par semaine, il peut prendre un repas occasionnel / supplémentaire. Il suffit de prévenir l'établissement au plus tard le jour même à

8h30 par écrit sur le cahier de liaison et par mail au secrétariat à primaire@sje-paris.fr. Une facture sera alors éditée à la fin de chaque période avec le relevé des repas pris en dehors du forfait.

## **10. Éducation Physique et Sportive**

Cette discipline est dans le programme scolaire, elle est obligatoire. Aucune absence non justifiée ne sera tolérée.

L'élève devra présenter :

- pour une inaptitude occasionnelle : un mot écrit et signé par les parents.
- pour une inaptitude de moyen ou long terme : un certificat médical.

Une tenue adaptée est nécessaire pour les séances de sport : T-shirt bleu de l'école, pantalon de jogging bleu marine et chaussures de sport. En dehors des jours de sport, le jogging et le tee-shirt de sport ne sont pas autorisés.

## **11. Natation (pour les élèves de GS, CP et CE1)**

Cette discipline est dans le programme scolaire, elle est obligatoire.

Les élèves apporteront dans un sac dédié : maillot de bain (ni short, ni bermuda), lunettes de piscine, bonnet de bain (obligatoire par mesure d'hygiène), serviette de bain, et bonnet de laine pour le trajet de retour.

Une tenue pratique est conseillée pour faciliter l'habillage.

Toute dispense nécessite un certificat médical. Les élèves dispensés resteront sur le bord du bassin sous la surveillance de l'enseignante.

## **12. Anglais et musique**

Au même titre que les matières fondamentales, l'anglais et la musique, enseignés en partie par des intervenants extérieurs, sont des matières obligatoires.

A chaque cours, l'élève doit avoir avec lui le matériel demandé au début de l'année.

*Les parents de l'élève déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à le respecter.*

**Signature des parents :**